

Marseille : première plainte dans l'affaire des prothèses mammaires Allergan

Elle sera déposée aujourd'hui

Par Denis Trossero



Le Dr Christian Marinetti, déjà lanceur d'alerte dans l'affaire PIP.

PHOTO PATRICK NOSETTO



L'affaire Allergan est-elle en train de naître ? Tel est en effet le nom que porte la société américaine qui a conçu le modèle Biocelle. Et derrière ce nom pourrait se cacher une deuxième affaire de prothèses mammaires défectueuses. Dès aujourd'hui, un avocat marseillais, Me Emmanuel Molina, va déposer devant le pôle spécialisé de santé publique du tribunal de grande instance de Marseille, la première plainte contre X. Sa cliente est âgée de 42 ans et domiciliée dans le Gard. Selon nos informations, elle a subi à Nice, en 2007, une opération d'implantation de prothèses. Des implants de type ST-40 MF fabriqués par le laboratoire Allergan. Le 9 octobre 2016, la plaignante était victime sur son lieu de travail d'un accident lors d'une opération de déchargement. Une caisse est venue heurter son sein gauche. Un accident qui provoquera une déformation de sa poitrine. Le 1er décembre suivant, elle apprenait que sa prothèse avait subi une rupture avec "fuite de silicone" et "imprégnation des ganglions de la chaîne mammaire interne". Douleurs intenses. Indications de retrait urgentes. Elle ne sera opérée que le 7 janvier 2017. Depuis, l'état de santé de la quadragénaire n'aurait fait qu'empirer. Tels sont les éléments que décrits Me Molina dans sa plainte déposée pour "blessures involontaires et tromperie aggravée". Aujourd'hui, elle souffre, selon son avocat, d'un "lymphome anaplasique à grandes cellules".

"Le fait générateur est sans doute possible l'implantation de ses prothèses mammaires durant l'année 2007", assure Me Molina, qui estime "tout à fait anormal que survienne une rupture de prothèse mammaire à la suite d'un choc banal, non violent". "Face à ce scandale sanitaire qui se profile à bas bruit, dans une forme d'indifférence générale coupable, martèle l'avocat, il est demandé au pôle de santé publique de Marseille de se saisir de cette plainte, afin que toutes les responsabilités puissent être recherchées et analysées : celle du laboratoire, de l'organisme certificateur et des autorités sanitaires sans exclusive". Pour l'avocat, "il est acquis que le cancer dont souffre ma cliente a été causé par la rupture de la prothèse mammaire gauche et par conséquent par les composants présents à l'intérieur, sous la couche protectrice".

L'avis du Dr Marinetti

Interrogé sur le sujet, le Dr Christian Marinetti, le célèbre chirurgien plasticien et esthéticien marseillais qui fut lanceur d'alerte dans le dossier PIP, cite 650 cas de lymphomes sur la planète sur 40 millions de femmes et 55 cas recensés en France sur un demi-million de femmes implantées.

Il se refuse toutefois à y voir "un nouveau scandale PIP", mais estime que "ces lymphomes sont liés aux parois hypertexturées avec effet Velcro des implants" qu'on ne retrouverait pas dans les prothèses lisses. "Tous les fabricants ont participé aux recherches. Ils ont joué le jeu, mais on manque encore de renseignements et les informations sont imprécises", insiste le Dr Marinetti.